



COORDINATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS RIVERAINES DES SITES SEVESO.

AMBES
ARNAGE
BASSENS
BERRE
BEUVRY LA FORÊT
BOUROGNE
CAEN-MONDEVILLE
CERNY
CESSON SAVIGNY
COURNON D'AUVERGNE
DELUZ
DONGES
ETREZ
DUNKERQUE
FOS SUR MER
FRONTIGNAN
GAILLON
GONFREVILLE L'ORCHER
HARFLEUR
MONTTOIR de BRETAGNE
LA MEDE
LANESTER
LA ROCHELLE
LE HAVRE
LORIENT
MARSEILLE-St MENET
MARTIGUES
MONTREUIL JUIGNÉ
NARBONNE
ORLEANS
OUDALLE,
PORT st LOUIS du Rhône
QUEVEN
REDON
ROGERVILLE
ROGNAC
SANDOUVILLE
SAVIGNY LE TEMPLE
SISTERON
ST CRESPIN sur MOINE
ST JEAN DE BRAYE
ST PIERRE DES CORPS
St PIERRE la GARENNE
ST VALLIER
TOULOUSE
TERSANNE
VERNON
VITROLLES
WARGNIES LE GRAND

Coordination Nationale
des Associations Riveraines des Sites Seveso
chez Michel LE CLER
1 Le Larron
44 480 DONGES
06 18 30 46 65

Donges le 27 septembre 2019

Objet : ACCIDENT LUBRIZOL ROUEN

à Monsieur le Rédacteur en chef

C'est un accident technologique majeur qui a touché la ville de ROUEN dans la nuit du 26 septembre suite à plusieurs explosions entraînant un violent incendie au sein de l'usine Lubrizol à ROUEN, site classé Seveso seuil haut. Ce feu a été maîtrisé en fin de journée, le jeudi 27 septembre. Il vient rappeler l'accident industriel de l'usine AZF à Toulouse le 21 septembre 2001.

Des nuages de fumées noires hautement toxiques étalées sur plusieurs dizaines de kilomètres se sont répandus dans l'atmosphère avant de retomber en suies toxiques sur la ville et les communes environnantes avec comme conséquences une odeur entêtante entraînant parfois des vomissements, des galettes d'hydrocarbures sur la seine, une grande inquiétude des agriculteurs et des risques de pollution des nappes phréatiques.

Le 20 janvier 2013, la même usine Lubrizol avait laissé échapper du mercaptan, produit très malodorant ressenti jusqu'en Angleterre.

Dans la fiche d'information Seveso de l'usine Lubrizol à Rouen, datée du 5 juillet 2017, le principal risque détecté sur le site était l'incendie. "Le risque d'accident pouvant entraîner un incendie sur les installations est relativement faible (fréquence évaluée au maximum à une fois tous les 10.000 ans)." peut-on lire sur le document.

Probabilité n'est pas synonyme d'impossibilité. Une nouvelle fois la preuve en est donnée. La méthode probabiliste de la loi Bachelot ne permet pas de retenir l'accident majorant pour la définition des périmètres de danger.

Cette situation appelle plusieurs remarques des associations composantes de la coordination nationale.

- Une usine à risque installée en plein cœur de ville est source de nuisances et de dangers pour la population.

- Un arrêté préfectoral en 2017 de mise en demeure pour "insuffisance du dispositif anti-incendie" avait été pris concernant l'usine Lubrizol, relève le quotidien Paris Normandie. Quels moyens ont été déployés pour assurer la sécurité au sein d'un site dangereux. Quels contrôles ont été opérés pour vérifier l'application des directives préfectorales?

- Les agents de l'État opérant au sein de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sont-ils en nombre suffisant pour visiter et contrôler l'ensemble des sites Seveso installés sur le territoire.

- Par ailleurs, il est indispensable de maintenir au sein des entreprises le pouvoir des salariés au sein des CHSCT (comité hygiène et sécurité et conditions de travail)

- Ce nouvel accident atteste de l'inefficacité de la loi Bachelot du 30 juillet 2003, insuffisamment contraignante pour les industriels (C'est l'industriel responsable qui doit réduire les risques à la source) et l'inefficacité des Plans de Prévention des Risques technologiques et leur inadaptation face à un accident technologique majeur de cette ampleur Le PPRT de Lubrizol avait été approuvé en 2014. Nous rappelons que les études de danger pour les PPRT sont réalisées par les industriels, sans réelle possibilité pour les riverains de faire faire des contre-expertises.

Il est indispensable que les riverains soient considérés comme des individus majeurs et responsables, qu'ils aient le droit à une information complète, limpide, notamment sur les causes et conséquences des accidents.

A ce jour, les risques de pollution sont réels et sérieux. Les fumées qui se sont dégagées doivent être finement analysées, les conséquences de l'incendie (bâtiments en feu, toitures) doivent être répertoriées et traitées comme il se doit.

Les riverains ont le droit de savoir.

Pour la Coordination :

Michel LE CLER – Donges

Sylvestre PUECH - Martigue

Denis MOLIN - Toulouse

*NB : courrier à adresser à: Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Séveso
chez Michel LE CLER – 1 LE LARRON – 44 480 - DONGES*